

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 19
OBJET : N° L25-03/04-08/FI VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le douze mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI donne procuration à Fernand ESCALIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean Claude DUCOUSSO.

Le scrutin a eu lieu, Mme Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire signale qu'il appartient à chaque commune de délibérer sur son Budget Primitif, afin de définir les autorisations budgétaires de l'année en cours.

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif, qui s'équilibre comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 890 559,99	2 627 972,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	584 953,09	749 229,61
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 901 689,36	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 377 202,44	3 377 202,44
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 337 810,00	4 136 810,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 201 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 337 810,00	4 337 810,00
TOTAL DU BUDGET (4)			7 715 012,44

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de transmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 17 mars
2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE avec 17 voix pour et 02 abstentions d'adopter le Budget Primitif 2025.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le 18 mars 2025
Et de sa publication le 18 mars 2025

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 17 mars 2025
Le Maire
Jacques Breillat

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330108800018

POSTE COMPTABLE : SGC de Coutras

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	53
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture	51
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE	
Date de télétransmission : 18/03/2025	53
Date de réception préfecture : 18/03/2025	
	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	58
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	59
B7.3 - Etat des emprunts garantis	60
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	61
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	67
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	68
B11.2 - Liste des établissements publics créés	69
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	70
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	71
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	72
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	73
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	74
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 265

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	425,12

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 153,31
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 267,02
3	Dépenses d'équipement brut / population	617,39
4	Encours de dette / population (2) (3)	486,23
5	DGF / population	266,25
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	52,98 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,02 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	48,73 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	38,38 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,97 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	5 625 218,23	5 932 549,85	-269 702,93	A1		37 628,69
Investissement	2 278 598,95	1 818 612,52	(3) -441 702,93	A2		-901 689,36
Fonctionnement	3 346 619,28	4 113 937,33	(4) 172 000,00	A3		939 318,05

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	584 953,09	III + IV	749 229,61	B1	164 276,52
Investissement	I	584 953,09	III	749 229,61	B2	164 276,52
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	201 905,21
Investissement	A2 + B2	-737 412,84
Fonctionnement	A3 + B3	939 318,05

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 584 953,09
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	10 210,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	572 742,89
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 749 229,61
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	749 229,61
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 890 559,99	2 627 972,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	584 953,09	749 229,61
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 901 689,36	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 377 202,44	3 377 202,44

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 337 810,00	4 136 810,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 201 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 337 810,00	4 337 810,00

TOTAL DU BUDGET (4)	7 715 012,44	7 715 012,44
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	70 720,00	10 210,20	10 000,00	10 000,00	20 210,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	271 060,00	2 000,00	375 207,67	375 207,67	377 207,67
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 453 146,25	572 742,89	1 422 814,22	1 422 814,22	1 995 557,11
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 804 926,25	584 953,09	1 808 021,89	1 808 021,89	2 392 974,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 510,60	0,00	82 538,10	82 538,10	82 538,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		65 510,60	0,00	82 538,10	82 538,10	82 538,10
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 870 436,85	584 953,09	1 890 559,99	1 890 559,99	2 475 513,08

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	204 890,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		204 890,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 075 326,85	584 953,09	1 890 559,99	1 890 559,99	2 475 513,08
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	901 689,36
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 377 202,44
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	981 718,17	749 229,61	622 060,54	622 060,54	1 371 290,15
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	666 666,00	0,00	301 764,24	301 764,24	301 764,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 648 384,17	749 229,61	923 824,78	923 824,78	1 673 054,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	217 686,00	0,00	374 670,00	374 670,00	374 670,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	547 977,61	0,00	738 318,05	738 318,05	738 318,05
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes financières		784 563,61	0,00	1 131 888,05	1 131 888,05	1 131 888,05
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 432 947,78	749 229,61	2 055 712,83	2 055 712,83	2 804 942,44

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	783 192,00		550 260,00	550 260,00	550 260,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	22 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	204 890,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 010 082,00		572 260,00	572 260,00	572 260,00

TOTAL	3 443 029,78	749 229,61	2 627 972,83	2 627 972,83	3 377 202,44
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 377 202,44
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	572 260,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, le montant de ces travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-125030408F1-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 181 260,00	0,00	1 329 520,00	1 329 520,00	1 329 520,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 995 866,00	0,00	1 995 020,00	1 995 020,00	1 995 020,00
014	Atténuations de produits	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	325 530,00	0,00	359 190,00	359 190,00	359 190,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 517 056,00	0,00	3 683 730,00	3 683 730,00	3 683 730,00
66	Charges financières	41 000,00	0,00	50 700,00	50 700,00	50 700,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	11 700,00	11 700,00	11 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	18 860,00	0,00	19 420,00	19 420,00	19 420,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 581 916,00	0,00	3 765 550,00	3 765 550,00	3 765 550,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	783 192,00	0,00	550 260,00	550 260,00	550 260,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		805 192,00	0,00	572 260,00	572 260,00	572 260,00

TOTAL	4 387 108,00	0,00	4 337 810,00	4 337 810,00	4 337 810,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 337 810,00
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	169 368,00	0,00	151 450,00	151 450,00	151 450,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	766 780,00	0,00	716 050,00	716 050,00	716 050,00
731	Fiscalité locale	1 850 180,00	0,00	1 811 300,00	1 811 300,00	1 811 300,00
74	Dotations et participations (3)	1 351 832,00	0,00	1 303 390,00	1 303 390,00	1 303 390,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	105 140,00	0,00	145 600,00	145 600,00	145 600,00
Total des recettes de gestion courante		4 247 938,00	0,00	4 127 790,00	4 127 790,00	4 127 790,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 720,00	8 720,00	8 720,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	201 000,00
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 337 810,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	572 260,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	82 538,10	0,00	82 538,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 210,20	0,00	20 210,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	377 207,67	0,00	377 207,67
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 995 557,11	0,00	1 995 557,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 475 513,08	0,00	2 475 513,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	901 689,36
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 377 202,44
-----------------------------------------------------	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 329 520,00		1 329 520,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 995 020,00		1 995 020,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	359 190,00	0,00	359 190,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	50 700,00	0,00	50 700,00
67	Charges spécifiques (9)	11 700,00	0,00	11 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	19 420,00	22 000,00	41 420,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		550 260,00	550 260,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 765 550,00	572 260,00	4 337 810,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 337 810,00
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Déposé en préfecture
033 243304088 20250318 L25020408F DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	374 670,00	0,00	374 670,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 371 290,15	0,00	1 371 290,15
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	308 664,24	0,00	308 664,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		22 000,00	22 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		550 260,00	550 260,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00		12 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 066 624,39	572 260,00	2 638 884,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	738 318,05
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 377 202,44
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	151 450,00		151 450,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	716 050,00		716 050,00
731	Fiscalité locale	1 811 300,00		1 811 300,00
74	Dotations et participations (8)	1 303 390,00		1 303 390,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	145 600,00	0,00	145 600,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (8)	8 720,00	0,00	8 720,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 136 810,00	0,00	4 136 810,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301088/2025-0318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception en préfecture : 18/03/2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			201 000,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 337 810,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 075 326,85	584 953,09	0,00	1 890 559,99	1 890 559,99	0,00	1 890 559,99	2 475 513,08
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 720,00	10 210,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	20 210,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	271 060,00	2 000,00	0,00	375 207,67	375 207,67	0,00	375 207,67	377 207,67
21	Immobilisations corporelles	2 453 146,25	572 742,89	0,00	1 422 814,22	1 422 814,22	0,00	1 422 814,22	1 995 557,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 804 926,25	584 953,09	0,00	1 808 021,89	1 808 021,89	0,00	1 808 021,89	2 392 974,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 510,60	0,00		82 538,10	82 538,10		82 538,10	82 538,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		65 510,60	0,00	0,00	82 538,10	82 538,10	0,00	82 538,10	82 538,10
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 870 436,85	584 953,09	0,00	1 890 559,99	1 890 559,99	0,00	1 890 559,99	2 475 513,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	204 890,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		204 890,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	901 689,36
---------------------------------------------------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								3 377 202,44

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 895 052,17	749 229,61	1 889 654,78	1 889 654,78	2 638 884,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	981 718,17	749 229,61	622 060,54	622 060,54	1 371 290,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	666 666,00	0,00	301 764,24	301 764,24	301 764,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 648 384,17	749 229,61	923 824,78	923 824,78	1 673 054,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	217 686,00	0,00	374 670,00	374 670,00	374 670,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes financières		236 586,00	0,00	393 570,00	393 570,00	393 570,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 884 970,17	749 229,61	1 317 394,78	1 317 394,78	2 066 624,39
021	Virement de la section de fonctionnement	783 192,00		550 260,00	550 260,00	550 260,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	22 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	204 890,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 010 082,00		572 260,00	572 260,00	572 260,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	738 318,05
---------------------------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					3 377 202,44

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 075 326,85	584 953,09	0,00	1 890 559,99	1 890 559,99	0,00	1 890 559,99	2 475 513,08
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 720,00	10 210,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	20 210,20
203	Frais d'études, recherche, développement	70 720,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	10 210,20		0,00	0,00	0,00	0,00	10 210,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	271 060,00	2 000,00	0,00	375 207,67	375 207,67	0,00	375 207,67	377 207,67
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	6 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		12 130,00	12 130,00	0,00	12 130,00	12 130,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	265 000,00	2 000,00		363 077,67	363 077,67	0,00	363 077,67	365 077,67
21	Immobilisations corporelles	2 453 146,25	572 742,89	0,00	1 422 814,22	1 422 814,22	0,00	1 422 814,22	1 995 557,11
2111	Terrains nus	1 260,00	0,00		3 093,00	3 093,00	0,00	3 093,00	3 093,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	602 028,90	112 368,15		36 009,00	36 009,00	0,00	36 009,00	148 377,15
2116	Cimetières	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2118	Autres terrains	29 742,42	20 253,15		172 545,00	172 545,00	0,00	172 545,00	192 798,15
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	93 310,68		0,00	0,00	0,00	0,00	93 310,68
2131	Bâtiments publics	1 398 359,29	278 965,72		688 670,88	688 670,88	0,00	688 670,88	967 636,60
2151	Réseaux de voirie	70 170,20	3 987,60		205 174,21	205 174,21	0,00	205 174,21	209 161,81
2152	Installations de voirie	238 133,80	50 035,78		214 296,00	214 296,00	0,00	214 296,00	264 331,78
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	3 358,50		0,00	0,00	0,00	0,00	3 358,50
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	27 688,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	7 034,00	0,00		15 295,24	15 295,24	0,00	15 295,24	15 295,24
2184	Matériel de bureau et mobilier	13 723,00	8 597,31		8 813,81	8 813,81	0,00	8 813,81	17 411,12
2188	Autres immobilisations corporelles	65 006,64	1 866,00		78 417,08	78 417,08	0,00	78 417,08	80 283,08

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 804 926,25	584 953,09	0,00	1 808 021,89	1 808 021,89	0,00	1 808 021,89	2 392 974,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	65 510,60	0,00		82 538,10	82 538,10		82 538,10	82 538,10
1641	Emprunts en euros	65 510,60	0,00		82 538,10	82 538,10		82 538,10	82 538,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		65 510,60	0,00	0,00	82 538,10	82 538,10	0,00	82 538,10	82 538,10
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 870 436,85	584 953,09	0,00	1 890 559,99	1 890 559,99	0,00	1 890 559,99	2 475 513,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
013-213301088-20250318-125030408FI-DF
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	204 890,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	6 890,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2186	Cheptel	198 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		204 890,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1201	Rue V Hugo		885 902,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1202	Vidéoprotection		153 508,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1301	Tourisme		5 969,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
142	RUE WALDECK ROUSSEAU		5 739,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	CASTILLON 2000		132 769,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 183 888,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1201
LIBELLE : Rue V Hugo
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		885 902,11	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	885 902,11	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	858 036,90	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	27 865,21	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1202
LIBELLE : Vidéoprotection
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		153 508,18	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 760,08	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	4 760,08	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	148 748,10	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	146 551,90	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	126,90	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	2 069,30	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1301
LIBELLE : Tourisme
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 969,50	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 830,50	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 830,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	139,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	139,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142
LIBELLE : RUE WALDECK ROUSSEAU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 739,71	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 739,71	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 739,71	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 74
LIBELLE : CASTILLON 2000
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		132 769,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	132 769,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	132 769,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 424,60	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 424,60	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 424,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 895 052,17	749 229,61	1 889 654,78	1 889 654,78	2 638 884,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	981 718,17	749 229,61	622 060,54	622 060,54	1 371 290,15
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	390 633,00	303 704,00	315 114,00	315 114,00	618 818,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 440,00	0,00	120 026,14	120 026,14	120 026,14
1323	Subv. non transf. Départements	256 163,00	198 099,10	122 000,00	122 000,00	320 099,10
13242	Collectivité de rattachement	0,00	0,00	54 920,40	54 920,40	54 920,40
13248	Subv. non transf. Autres communes	9 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	40 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	38 437,00	39 388,22	0,00	0,00	39 388,22
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	212 117,17	208 038,29	0,00	0,00	208 038,29
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	666 666,00	0,00	301 764,24	301 764,24	301 764,24
1641	Emprunts en euros	666 666,00	0,00	301 764,24	301 764,24	301 764,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 648 384,17	749 229,61	923 824,78	923 824,78	1 673 054,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	217 686,00	0,00	374 670,00	374 670,00	374 670,00
10222	FCTVA	200 353,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement	17 333,00	0,00	74 670,00	74 670,00	74 670,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301000-20250318-L25030408FI-12
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes financières		236 586,00	0,00	393 570,00	393 570,00	393 570,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 884 970,17	749 229,61	1 317 394,78	1 317 394,78	2 066 624,39
021	Virement de la section de fonctionnement	783 192,00		550 260,00	550 260,00	550 260,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	204 890,00		0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	198 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 890,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 010 082,00		572 260,00	572 260,00	572 260,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 387 108,00	0,00	0,00	4 337 810,00	4 337 810,00	0,00	4 337 810,00	4 337 810,00
011	Charges à caractère général (3)	1 181 260,00	0,00	0,00	1 329 520,00	1 329 520,00	0,00	1 329 520,00	1 329 520,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 995 866,00	0,00		1 995 020,00	1 995 020,00		1 995 020,00	1 995 020,00
014	Atténuations de produits	14 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	325 530,00	0,00	0,00	359 190,00	359 190,00	0,00	359 190,00	359 190,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 517 056,00	0,00	0,00	3 683 730,00	3 683 730,00	0,00	3 683 730,00	3 683 730,00
66	Charges financières	41 000,00	0,00		50 700,00	50 700,00		50 700,00	50 700,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		11 700,00	11 700,00		11 700,00	11 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	18 860,00			19 420,00	19 420,00		19 420,00	19 420,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		64 860,00	0,00	0,00	81 820,00	81 820,00		81 820,00	81 820,00
Total des dépenses réelles		3 581 916,00	0,00	0,00	3 765 550,00	3 765 550,00	0,00	3 765 550,00	3 765 550,00
023	Virement à la section d'investissement	783 192,00			550 260,00	550 260,00		550 260,00	550 260,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	22 000,00			22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		805 192,00			572 260,00	572 260,00		572 260,00	572 260,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement	4 337 810,00
---------------------------------------------	---------------------

Accusé de réception en préfecture
033-213301038-20250318-250304081-F-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00
013	Atténuations de charges (2)	4 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	169 368,00	0,00	151 450,00	151 450,00	151 450,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	766 780,00	0,00	716 050,00	716 050,00	716 050,00
731	Fiscalité locale	1 850 180,00	0,00	1 811 300,00	1 811 300,00	1 811 300,00
74	Dotations et participations (2)	1 351 832,00	0,00	1 303 390,00	1 303 390,00	1 303 390,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	105 140,00	0,00	145 600,00	145 600,00	145 600,00
Total des recettes de gestion des services		4 247 938,00	0,00	4 127 790,00	4 127 790,00	4 127 790,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	8 720,00	8 720,00	8 720,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		300,00	0,00	9 020,00	9 020,00	9 020,00
Total des recettes réelles		4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	201 000,00
----------------------------------------------	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 337 810,00
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 387 108,00	0,00	0,00	4 337 810,00	4 337 810,00	0,00	4 337 810,00	4 337 810,00
011	Charges à caractère général (4)	1 181 260,00	0,00	0,00	1 329 520,00	1 329 520,00	0,00	1 329 520,00	1 329 520,00
60611	Eau et assainissement	76 500,00	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00
60612	Énergie - Électricité	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
60613	Chauffage urbain	103 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	16 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	91 000,00	0,00	0,00	106 100,00	106 100,00	0,00	106 100,00	106 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 850,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 300,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	41 000,00	0,00	0,00	31 340,00	31 340,00	0,00	31 340,00	31 340,00
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	0,00	0,00	12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
60636	Vêtements de travail	10 020,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6064	Fournitures administratives	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	15 720,00	0,00	0,00	16 410,00	16 410,00	0,00	16 410,00	16 410,00
6067	Fournitures scolaires	15 940,00	0,00	0,00	15 150,00	15 150,00	0,00	15 150,00	15 150,00
611	Contrats de prestations de services	1 050,00	0,00	0,00	187 400,00	187 400,00	0,00	187 400,00	187 400,00
613	Locations	27 350,00	0,00	0,00	27 810,00	27 810,00	0,00	27 810,00	27 810,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 660,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	0,00	0,00	46 590,00	46 590,00	0,00	46 590,00	46 590,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	12 200,00	0,00	0,00	18 440,00	18 440,00	0,00	18 440,00	18 440,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 500,00	0,00	0,00	8 350,00	8 350,00	0,00	8 350,00	8 350,00
6156	Maintenance	36 570,00	0,00	0,00	53 780,00	53 780,00	0,00	53 780,00	53 780,00
6161	Multirisques	38 000,00	0,00	0,00	50 260,00	50 260,00	0,00	50 260,00	50 260,00
6168	Autres primes d'assurance	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	18 900,00	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	15 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	55 100,00	0,00	0,00	35 800,00	35 800,00	0,00	35 800,00	35 800,00

Accusé de réception en préfecture
032-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
623	Pub., publications, relations publiques	131 690,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 650,00	0,00		6 650,00	6 650,00	0,00	6 650,00	6 650,00
625	Déplacements et missions	4 260,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	38 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 000,00	0,00		6 040,00	6 040,00	0,00	6 040,00	6 040,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	10 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6288	Autres services extérieurs	42 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	15 900,00	0,00		15 400,00	15 400,00	0,00	15 400,00	15 400,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 995 866,00	0,00		1 995 020,00	1 995 020,00		1 995 020,00	1 995 020,00
6218	Autre personnel extérieur	69 190,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 310 546,00	0,00		1 446 560,00	1 446 560,00		1 446 560,00	1 446 560,00
6413	Personnel non titulaire	568 060,00	0,00		467 730,00	467 730,00		467 730,00	467 730,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	54 090,00	0,00		16 560,00	16 560,00		16 560,00	16 560,00
6470	Autres charges sociales	-6 020,00	0,00		14 170,00	14 170,00		14 170,00	14 170,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	14 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	14 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	325 530,00	0,00	0,00	359 190,00	359 190,00	0,00	359 190,00	359 190,00
65311	Indemnités de fonction	82 000,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 400,00	0,00		7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	7 400,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 200,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00

Accusé de réception en préfecture
0082-213301088-20250919-25030408FI-DZ
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65315	Formation	1 840,00	0,00		1 840,00	1 840,00	0,00	1 840,00	1 840,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	11 790,00	0,00		15 110,00	15 110,00	0,00	15 110,00	15 110,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	65 000,00	0,00		63 840,00	63 840,00	0,00	63 840,00	63 840,00
65568	Autres contributions	25 660,00	0,00		30 070,00	30 070,00	0,00	30 070,00	30 070,00
6558	Autres contributions obligatoires	830,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	0,00	0,00		50 110,00	50 110,00	0,00	50 110,00	50 110,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	11 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	94 000,00	0,00		99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	18 110,00	0,00		1 620,00	1 620,00	0,00	1 620,00	1 620,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 517 056,00	0,00	0,00	3 683 730,00	3 683 730,00	0,00	3 683 730,00	3 683 730,00
66	Charges financières	41 000,00	0,00		50 700,00	50 700,00		50 700,00	50 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	10 000,00	0,00		4 700,00	4 700,00		4 700,00	4 700,00
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		11 700,00	11 700,00		11 700,00	11 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		11 700,00	11 700,00		11 700,00	11 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	18 860,00			19 420,00	19 420,00		19 420,00	19 420,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	18 860,00			19 420,00	19 420,00		19 420,00	19 420,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		64 860,00	0,00	0,00	81 820,00	81 820,00		81 820,00	81 820,00
Total des dépenses réelles		3 581 916,00	0,00	0,00	3 765 550,00	3 765 550,00	0,00	3 765 550,00	3 765 550,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	783 192,00			550 260,00	550 260,00		550 260,00	550 260,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 000,00			22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	22 000,00			22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		805 192,00			572 260,00	572 260,00		572 260,00	572 260,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00
013	Atténuations de charges (3)	4 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	169 368,00	0,00	151 450,00	151 450,00	151 450,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70312	Redevances funéraires	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	26 468,00	0,00	21 100,00	21 100,00	21 100,00
70610	Redevance enlèvement ordures et déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	94 500,00	0,00	93 100,00	93 100,00	93 100,00
70688	Autres prestations de services	19 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	21 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	766 780,00	0,00	716 050,00	716 050,00	716 050,00
73211	Attribution de compensation	570 860,00	0,00	570 860,00	570 860,00	570 860,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 190,00	0,00	145 190,00	145 190,00	145 190,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	145 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 850 180,00	0,00	1 811 300,00	1 811 300,00	1 811 300,00
73111	Impôts directs locaux	1 774 480,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	52 500,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
73154	Droits de place	23 200,00	0,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00
74	Dotations et participations (3)	1 351 832,00	0,00	1 303 390,00	1 303 390,00	1 303 390,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	364 615,00	0,00	362 290,00	362 290,00	362 290,00
741121	DSR des communes	414 009,00	0,00	414 000,00	414 000,00	414 000,00
741127	DNP des communes	78 949,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	10 016,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	5 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	198 234,00	0,00	122 470,00	122 470,00	122 470,00

Accusé de réception en préfecture
 033-213301247-20250318-L25030408F122
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7472	Participation régions	0,00	0,00	42 100,00	42 100,00	42 100,00
7473	Participation départements	73 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	24 230,00	0,00	19 570,00	19 570,00	19 570,00
7478	Participation Autres organismes	144 889,00	0,00	174 870,00	174 870,00	174 870,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	29 830,00	29 830,00	29 830,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	25 800,00	0,00	14 210,00	14 210,00	14 210,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	12 130,00	0,00	18 550,00	18 550,00	18 550,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	105 140,00	0,00	145 600,00	145 600,00	145 600,00
752	Revenus des immeubles	52 320,00	0,00	74 500,00	74 500,00	74 500,00
75738	Autres	17 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	-9 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	44 720,00	0,00	71 100,00	71 100,00	71 100,00
Total des recettes de gestion des services		4 247 938,00	0,00	4 127 790,00	4 127 790,00	4 127 790,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 720,00	8 720,00	8 720,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	8 720,00	8 720,00	8 720,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 248 238,00	0,00	4 136 810,00	4 136 810,00	4 136 810,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 790 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 790 000,00									
1148	ADMINISTRATION CAISSE DES DEPOTS BANQUE DES TERRITOIRES SA Agence France Locale	06/05/2024 29/09/2023		30/05/2025 10/01/2024	300 000,00 460 000,00	R F	TMP	2,400 4,130	2,400 4,197		A T	X Echéance constante X Echéance constante		A-1 A-1
1807	ADMINISTRATION CAISSE DES DEPOTS BANQUE DES TERRITOIRES SA Agence France Locale	05/05/2024 18/10/2019		30/05/2025 20/10/2020	300 000,00 200 000,00	R F	TMP	2,400 0,130	2,400 0,132		A	X Echéance constante		A-1
2412	SA Agence France Locale	19/07/2021		02/08/2022	230 000,00	F		0,410	0,410		A	X Echéance constante		A-1
2412	SA Agence France Locale	15/11/2022		20/03/2023	300 000,00	V	EURIBOR	2,430	2,461		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 790 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 587 555,35					83 875,60	40 175,34	0,00	12 692,20
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 587 555,35					83 875,60	40 175,34	0,00	12 692,20
1148		0,00	A-1	300 000,00	24,33	R	TMP	2,400	8 897,11	7 200,00	0,00	4 094,85
		0,00	A-1	449 240,63	23,75	F		4,197	11 210,66	18 381,50	0,00	4 070,39
		0,00	A-1	300 000,00	24,33	R	TMP	2,400	8 897,11	7 200,00	0,00	4 094,85
1807		0,00	A-1	100 329,31	4,75	F		0,132	20 013,03	132,24	0,00	0,00
2412		0,00	A-1	161 985,41	6,58	F		0,410	22 857,69	664,14	0,00	236,09
		0,00	A-1	276 000,00	22,92	V	EURIBOR	2,461	12 000,00	6 597,46	0,00	196,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 587 555,35					83 875,60	40 175,34	0,00	12 692,20

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 587 555,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Matériel de transport et véhicules industriels	8	30/09/2024
V	Subvention d'équipement versées	1	30/09/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		19 420,00	19 420,00	0,00	19 420,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		19 420,00	19 420,00	0,00	19 420,00
créances douteuses	0,00	31/03/2022	19 420,00	19 420,00	0,00	19 420,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		19 420,00	19 420,00	0,00	19 420,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		19 420,00	19 420,00	0,00	19 420,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45401	Intitulé de l'opération : Oksenhendler			Date de la délibération : 19/12/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	42 012,00	0,00	0,00	0,00
454101 (5)	2 376,00	0,00	0,00	0,00
454101 Dépenses nouvelles (5)	39 636,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	42 012,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	42 012,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	42 012,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	42 012,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	3 000 000,00	3 000 000,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		74 485,02	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 000 000,00	3 000 000,00										63 875,00	0,00	
InCité	2023	F	INS PACTINTCITE	SOCIETE CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	3 000 000,00	3 000 000,00	6,08	A	F		2,100	F		2,100	-	63 875,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					3 000 000,00	3 000 000,00										63 875,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	6 387,50
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	126 313,44
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	132 700,94
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 136 810,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,21

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	8,00	1,00	9,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de projet	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint adm	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
adjoint adm ppal 1ere classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint adm ppal 2eme classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
redacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal de 2é classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
technicien ppal de 1ere classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM ppal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
atsem 1e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
atsem ppal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
033-213301038, 20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Assitant de conservation Ppal de 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
assistant conservation 2e classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant conservation principal 2e classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint d'animation ppal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
gardien brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		12,00	0,00	12,00	10,00	3,00	13,00
Adjoint technique (cuisine)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal de 2éme classe (école élémentaire)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maitrise Principal (cuisine)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique (entretien locaux divers)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique (police municipale)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique (école elementaire)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique (école maternelle)	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
agent d'entretien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		46,00	0,00	46,00	37,00	4,00	41,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue au cours de l'exercice.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chef de projet	A	ADM		0,00	A contrat de proj	CDD
agent d'entretien	C	OTR		0,00	A PEC	CDD
agent d'entretien	C	OTR		0,00	A PEC	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chef de projet	B	ADM		0,00	A contrat de proj	CDD
Chef de projet et manager de commerce	A	ADM		0,00	A contrat de proj	CDD
agent administratif	C	ADM		0,00	A accroissement t	CDD
agent d'entretien	C	TECH		0,00	A besoin saisonni	CDD
agent d'entretien	C	TECH		0,00	A remplacement	CDD
agent d'entretien	C	OTR		0,00	A accroissement t	CDD
maitre nageur	B	ANIM		0,00	A contrat de proj	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée sur le fondement des articles 332-10, 332-11, 332-12, 326, 352 du CGFP.

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DF
 Date de transmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
01/01/2012 - Société anonyme	CRCAM	CRCAM	Personne Morale de Droit Privée	152,45
01/01/2012 -	CRCAM	CRCAM	Personne Morale de Droit Privée	304,88
01/01/2012 -	HLM DU LIBOURNAIS	SOCIETE ANONYME HLM DU LIBOURNAIS	Etablissement Public National	1 524,49
30/09/2019 -	Agence France Locale	SA Agence France Locale		6 800,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
27/03/2023 -	InCité	Etablissement InCité		344 818,49
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
S Dép. d'Energie Electrique de la Gironde		SFP	100,00
SI d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais		SFP	0,00
Communauté de Communes de Castillon Pujols	17/12/2002	TFA	0,00
SM Agence de Gestion et de Developpement Informatique	28/02/2008	SFP	599,00
SIL DU CHENIL DU LIBOURNAIS	07/08/2012	SFP	3 073,65
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de Castillon la Bataille			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-901 689,36	-901 689,36
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	164 276,52	164 276,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-737 412,84	-737 412,84

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	738 318,05	738 318,05
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-737 412,84	-737 412,84
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	905,21	905,21

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	82 538,10	82 538,10
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	958 930,00	958 930,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	876 391,90	876 391,90

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		82 538,10	I 82 538,10
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		82 538,10	82 538,10
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	82 538,10	82 538,10
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		958 930,00	III 958 930,00
Ressources propres externes de l'année (a)		374 670,00	374 670,00
10222	FCTVA	300 000,00	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	74 670,00	74 670,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		584 260,00	584 260,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28182	<i>Matériel de transport</i>	22 000,00	22 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00	12 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	550 260,00	550 260,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250318-L25030408FI-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 12/03/2025

Présenté par Le Maire (1),
A Castillon-la-Bataille, le 17/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Castillon-la-Bataille, le 18/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/03/2025, et de la publication le 17/03/2025
A Castillon-la-Bataille, le 17/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250318-L25030408FI-DE Date de télétransmission : 18/03/2025 Date de réception préfecture : 18/03/2025
